

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Fiche de données de sécurité conforme à la réglementation (CE) n°1907/2006 & 1272/2008 et amendements successifs

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Identifiant du produit : **AEROFIX 3**  
DESCRIPTION DU PRODUIT: Adhésif

#### UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS CONSEILLÉES CONTRE

Utilisation: Matériaux machinés

#### DETAILS DU FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**Société:**  
Suter Kunststoffe AG  
Aefligenstrasse 3  
CH-3312 Fraubrunnen  
Tel +41 (0)31 763 60 60  
Fax +41 (0)31 763 60 61  
E-Mail [info@swiss-composite.ch](mailto:info@swiss-composite.ch)

**NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE (24 heures/jour) – Uniquement en cas d'incidents liés à un écoulement, une fuite, un incendie, une exposition ou un accident :**

ToxInfo Suisse  
Tel 145  
International +41 (0)44 251 51 51

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Classification selon la Réglementation (CE) n°1272/2008 et amendements successifs

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aérosol, catégorie de danger 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, Catégorie de danger 3

Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie de danger 2

### ELEMENTS DE L'ETIQUETTE



#### Mot signal

Danger

#### Déclarations de risques

H222 - Aérosol extrêmement inflammable.

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### Déclarations de précautions

Les déclarations de précautions sur l'étiquette seront réduites, comme indiqué dans le Règlement (CE) No 1272/2008, Article 28

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P264 - Se laver à fond le visage, les mains et toute partie de la peau exposée, après manipulation

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P410 + P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 - Garder sous clef.

P501 - Mise au rebut du contenu/contenant conformément aux réglementations locales et nationales.

#### AUTRES RISQUES

Non applicable

#### RESULTATS DE L'EVALUATION PBT ET vPvB

indéterminé

---

## 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance, mélange ou article ? Article

COMPOSANT / No. CAS	%	No.-CE	Numéro d'enregistrement REACH	Classification selon la réglementation (CE) n°1272/2008 (CLP)	Facteur M	SVHC
Acétone 67-64-1	10 - 30	200-662-2	Non disponible	Flam. Liq. 2 (H225) STOT SE 3 (H336) Eye Irrit. 2 (H319)		

Voir la Section 16 pour le texte complet des phrases H.

## 4. PREMIERS SECOURS

### DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIERS SECOURS

**Contact avec les yeux:**

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

**Contact avec la peau:**

Enlever vêtements et chaussures contaminés sans attendre. Laver immédiatement à grande eau. Ne pas remettre les vêtements contaminés sans les laver au préalable. Consulter un médecin si la douleur ou l'irritation persistent après s'être lavé ou si des signes ou des symptômes de surexposition apparaissent.

**Ingestion:**

En cas d'ingestion, appeler immédiatement un médecin. Provoquer le vomissement uniquement sur ordre d'un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

**Inhalation:**

Amener à l'air frais. En cas de troubles respiratoires, donner de l'oxygène. En cas de symptômes persistants, consulter un médecin.

### SYMPTÔMES ET EFFETS LES PLUS IMPORTANTS, A LA FOIS AIGUS ET RETARDES

Aucun connu

### INDICATION DES SOINS MEDICAUX IMMEDIATS ET DES BESOINS EN TRAITEMENTS SPECIAUX

Non applicable

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### MOYENS D'EXTINCTION

**Moyen d'extinction approprié:**

Vaporiser de l'eau, une mousse d'alcool, de la neige carbonique ou un agent chimique sec pour éteindre les incendies. Un jet d'eau courante peut ne pas être efficace.

### RISQUES SPECIAUX LIES A LA SUBSTANCE OU AU MELANGE

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. Une accumulation de pression potentielle peut conduire à l'explosion de conteneurs fermés.

### CONSEIL POUR LES POMPIERS

**EQUIPEMENT DE PROTECTION**

Les pompiers, et toute autre personne exposée, doivent porter un masque de respiration autonome. Porter des vêtements de lutte anti-incendie assurant une protection totale. Se reporter à la partie 8 (Contrôles de l'exposition/protection personnelle).

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Lorsque le niveau d'exposition n' est pas connu, porter un appareil respiratoire autonome à pression positive agréé. Lorsque le niveau d'exposition est connu, porter un masque respiratoire convenant à ce niveau. En complément de l'équipement de protection décrit Section 8 Contrôle de l' Exposition/Protection Individuelle, porter des bottes imperméables.

### PRECAUTIONS POUR L'ENVIRONNEMENT:

Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

### Méthodes et matériel d'endiguement et de nettoyage :

Couvrir le produit répandu d'une matière absorbante inerte; ramasser et jeter dans un conteneur prévu à cet effet. Rincer à l'eau la zone contaminée.

### Références à d'autres sections :

Voir les sections 8 et 13 pour plus d'informations.

---

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### PRECAUTIONS A PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SÛRE

**Mesures de précautions:** Eviter le contact avec les yeux. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Conserver le récipient fermé.

**Déclarations de manipulation spéciale:** Les conteneurs doivent adhérer au sol et être mis à la terre lors du versement ou du transfert de matériaux. Ce matériau contient des liquides et des vapeurs inflammables ou combustibles. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

### Conditions de stockage sûres, y compris toutes les incompatibilités éventuelles :

Eloigner de toute source de chaleur et des rayons du soleil. Les zones contenant ce produit doivent être dotées de pratiques anti-incendie et d'équipements électriques conformes aux codes de sécurité électrique et incendie (NFPA-30) applicables aux liquides inflammables de classe I. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques (mise à la terre lors du transvasement).

**TEMPERATURE DE STOCKAGE:** Température ambiante

**MOTIF:** Qualité.

**Classe de stockage (TRGS 510):** 2 B

### Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Consulter la section 1 ou le scénario d'exposition s'il s'applique

---

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 67-64-1 Acétone

France : VLEP (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle) 500 ppm restrictive limit (TWA)  
1210 mg/m<sup>3</sup> restrictive limit (TWA)  
1000 ppm restrictive limit (STEL)  
2420 mg/m<sup>3</sup> restrictive limit (STEL)

Europe : ILV (Indicative Limit Values) Non déterminé

Autre valeur: Non déterminé

### Niveau dérivé sans effet (DNEL)

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Utilisation	Voie	DNEL	Unités	Type d'effets
Acétone (67-64-1) Travailleur	Dermique	186	mg/kg	A long terme, systémiques
Travailleur	Inhalation	1210	mg/m <sup>3</sup>	A long terme, systémiques
Travailleur	Inhalation	2420	mg/m <sup>3</sup>	A court terme, locaux
Consommateur	Dermique	62	mg/kg	A long terme, systémiques
Consommateur	Inhalation	200	mg/m <sup>3</sup>	A long terme, systémiques
Consommateur	Orale	62	mg/kg	A long terme, systémiques

### Concentration prévue sans effet (PNEC) :

Compartment	PNEC	Unités
Acétone (67-64-1)		
Eau douce	10.6	mg/L
Eau de mer	1.06	mg/L
Rejet d'eau par intermittence	21	mg/L
Système de traitement des eaux usées	100	mg/L
Sédiments (eau douce)	30.4	mg/kg
Sédiment (marine water)	3.04	mg/kg
Sol	29.5	mg/kg

## CONTRÔLES DE L'EXPOSITION

### Mesures d'ordre technique:

Lorsque ce produit n'est pas utilisé en circuit fermé, il est recommandé de fournir une bonne enceinte et une ventilation par aération des locaux pour contrôler l'exposition.

### Protection respiratoire :

Partout où l'exposition est inférieure au seuil limite d'exposition, aucune protection respiratoire n'est nécessaire. Partout où l'exposition est supérieure au seuil limite d'exposition, utiliser un masque approprié au produit et au niveau d'exposition.

### Protection des yeux:

Se protéger les yeux et le visage, porter des lunettes de protection et un masque. Des douches oculaires et des douches de sécurité devront être rendues possible dans les zones où il y a un risque d'exposition.

### PROTECTION DE LA PEAU:

Éviter tout contact avec la peau.

Porter des gants imperméables et des vêtements de protection adaptés.

Étant donné que ce produit est absorbé par la peau, il faut veiller à éviter tout contact et toute contamination des vêtements.

### Protection des mains:

Gants en caoutchouc nitrile ou caoutchouc fluoré. Tenez compte des instructions concernant la perméabilité et la durée de vie des gants données par le fabricant et des exigences particulières au lieu de travail. Remplacer les gants immédiatement en cas de fissure ou en cas de changement d'aspect (dimension, couleur, flexibilité, etc). Une crème protectrice résistante à l'eau peut aider à protéger les parties exposées de la peau, la crème protectrice ne peut cependant pas être appliquée après contamination.

La résistance chimique dépend du type de produit et de la quantité de produit sur le gant. Il convient dès lors de changer de gants en cas de contact avec des produits chimiques.

De nombreuses raisons (température ou abrasion, par exemple) peuvent faire que la durée d'utilisation des gants de protection contre les produits chimiques dans la pratique sera beaucoup plus courte que le temps de pénétration déterminé dans le cadre des tests.

#### Conseils supplémentaires:

On ne doit pas transporter, conserver, ni consommer d'aliments, de boissons ou de tabac dans les zones où ce produit est utilisé.

Avant de manger, boire ou fumer, se laver soigneusement le visage et les mains à l'eau et du savon.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES DE BASE

<b>Couleur:</b>	bleu clair
<b>Aspect:</b>	mélange de solvants
<b>Odeur:</b>	cétone
<b>Seuil d'odeur :</b>	Voir la Section 8 pour les limites d'exposition.
<b>pH:</b>	Non disponible
<b>Point de fusion:</b>	Non applicable
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	<35 °C
<b>Point d'éclair:</b>	<0 °C
<b>Vitesse d'évaporation:</b>	Non disponible
<b>Inflammabilité (solide, gaz) :</b>	Non disponible
<b>LIMITES D'INFLAMMABILITE (% Par Vol):</b>	Non disponible
<b>Pression de vapeur:</b>	Non disponible
<b>Densité gazeuse:</b>	Non disponible
<b>Densité:</b>	1
<b>SOLUBILITE DANS L'EAU:</b>	Non disponible
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>	Non disponible
<b>Température d'auto-inflammation :</b>	Non disponible
<b>Température de décomposition:</b>	
<b>Viscosité (Kinématique):</b>	Non disponible
<b>Viscosité (Dynamique):</b>	Non disponible

### AUTRES INFORMATIONS

<b>Liposolubilité (solvent-huile):</b>	Non disponible
<b>% VOLATIL (EN poids):</b>	Non disponible
<b>Extrait sec:</b>	Non disponible
<b>Saturation dans l'air (% en volume) :</b>	Non disponible
<b>Indice d'acide (mgKOH/g):</b>	Non disponible
<b>Indice d'hydroxyle (mgKOH/g)</b>	Non disponible
<b>Contenu organique volatile (1999/13/EC) :</b>	Non disponible
<b>Constante de dissociation :</b>	Non disponible
<b>Propriétés d'explosion :</b>	Le solvant contenu dans le produit final provoquera une explosion.
<b>Propriétés d'oxydation :</b>	Non disponible
<b>Granulométrie (taille des particules) :</b>	Non disponible

### INFORMATIONS CONCERNANT LES DANGERS LIÉS AUX POUSSIÈRES

<b>Taille des particules (microns)</b>	Non applicable
<b>Kst (bar-m/s)</b>	Non applicable
<b>Pression maximale d'explosion (Pmax)</b>	Non applicable

Classe de poussières	Non applicable
Énergie minimale d'inflammation (EMI) (mJ)	Non applicable
Température minimale d'inflammation (TMI) (°C)	Non applicable
Concentration minimale explosive (CME) (g/m <sup>3</sup> )	Non applicable
Concentration limite d'oxygène (CLO) (%)	Non applicable

---

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

Réactivité : Aucune information disponible

### STABILITE CHIMIQUE

Stabilité: Stable

Conditions à éviter: Maintenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

### POSSIBILITE DE REACTIONS DANGEREUSES

Polymérisation: Ne se produira pas

Matériaux incompatibles : -.

Produits de décomposition dangereux: Lorsqu'il est chauffé jusqu'à la décomposition, il dégage des émanations toxiques.  
- oxyde de carbone

---

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables : Peau, Yeux, Système respiratoire.

**Toxicité aiguë - orale** : Non classifié - Sur la base des données disponibles et/ou d'un jugement professionnel, les critères de classification ne sont pas respectés.

**Toxicité aiguë - dermique** : Non classifié - Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

**Toxicité aiguë - inhalation** : Non classifié - Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

**Corrosion / irritation de la peau** : Non classifié - Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

**Dommages oculaires / irritation oculaire graves** Provoque une sévère irritation des yeux.

**Sensibilisation respiratoire** Non classifié - Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

**Sensibilisation de la peau** Non classifié - Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

**Carcinogénicité** Non classifié. - Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

**Mutagénicité de la cellule germinale** : Non classifié. - Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

**Toxicité reproductive** : Non classifié. - Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

**Toxicité de l'organe cible spécifique (STOT) - exposition unique** : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Toxicité de l'organe cible spécifique (STOT) - exposition répétée** : Non classifié - Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

**Risque d'aspiration** : Non classifié - Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

## Information toxicologique concernant le produit:

### Toxicité aiguë

Oral(e)	rat	DL50 aiguë	>2000 mg/kg
cutané	lapin	DL50 aiguë	>2000 mg/kg
Inhalation	rat	LC50 aiguë 4 h	>20 mg/l(Vapeurs)

### Effets locaux sur la peau et les yeux

Irritation Aiguë	Peau	Pas de données
Irritation Aiguë	oeil	irritant

### Sensibilisation allergique

Sensibilisation	Peau	Pas de données
Sensibilisation	respiratoire	Pas de données

### Génotoxicité

#### Tests de mutations génétiques

Test d'Ames par la salmonelle	Pas de données
-------------------------------	----------------

### Autres informations

Les informations toxicologiques mentionnées ci-dessus sont des estimations.

Peut provoquer des lésions du système nerveux

## DONNÉES DE TOXICITÉDES INGRÉDIENTS DANGEREUX

L'acétone possède des valeurs de DL50 aiguë orale (rat) et dermique (lapin) de 5,8 g/kg et de 15,7 g/kg, respectivement, La LC50 (rat) pour la vapeur d'acétone après une exposition de quatre heures est de 16,000 ppm (37,95 mg/l), La littérature rapporte une valeur de LC50 d'inhalation (4 h, rat) de 29,900 ppm et une ingestion aiguë peut causer des effets sur le système nerveux central, Une exposition chronique à la vapeur peut causer une sécheresse de la bouche, des maux de tête, des étourdissements, des nausées, et la perte de coordination, L'acétone liquide est modérément à sévèrement irritante pour les yeux et légèrement irritante pour la peau, Une application dermique répétée d'acétone a produit de la cataracte dans les yeux chez des animaux de laboratoire, L'acétone a eu des résultats positifs dans les tests de criblage in vitro pour la mutagénicité, La littérature rapporte que dans des tests sur animaux une ingestion aiguë a causé des effets CNS et une ingestion chronique a causé des effets sur les reins et l'organe reproductif mâle,

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

### TOXICITE, PERSISTANCE ET DEGRADABILITE, POTENTIEL DE BIOACCUMULATION, MOBILITE DANS LE SOL, AUTRES EFFETS NOCIFS

Ce matériau n'est pas classé comme étant dangereux pour l'environnement.  
L'estimation écologique de ce produit est basée sur l'évaluation de ses composants.

### MOBILITE DANS LE SOL

Non disponible



**RESULTATS DE L'EVALUATION PBT ET vPvB**

indéterminé

**DONNÉES DE TOXICITÉDES INGRÉDIENTS DANGEREUX**

COMPOSANT / No. CAS	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour la puce d'eau
Acétone 67-64-1	Non disponible	LC50 4.74 - 6.33 mL/L - Oncorhynchus mykiss (96h) LC50 6210 - 8120 mg/L - Pimephales promelas (96h) static LC50 = 8300 mg/L - Lepomis macrochirus (96h)	EC50 10294 - 17704 mg/L - Daphnia magna (48h) Static EC50 12600 - 12700 mg/L - Daphnia magna (48h)

**13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION****Méthodes d'élimination:**

The Company encourage le recyclage, la récupération et la réutilisation des matériaux, chaque fois qu'il est permis. En cas d'impossibilité, The Company recommande que les produits organiques, surtout lorsqu'ils sont classés déchets dangereux, soit détruit par traitement thermique ou par incinération dans des usine des traitement agréées. Les réglementations locales et nationales doivent être respectées.

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Cette section donne les informations de base concernant la classification liée au transport. Se référer aux réglementations appropriées pour des demandes spécifiques

**ADR/RID/ADN**

Matières dangereuses ? X

Désignation officielle de transport : Aerosols, flammable

Classe 2.1

NUMERO U.N.: UN1950

ETIQUETTE DE Flammable gas

TRANSPORT REQUISE:

Code de restriction en tunnels : D

Commentaires : Non destiné à l'expédition par des voies fluviales internes dans des bateaux citernes.

**IMO**

Matières dangereuses ? X

Désignation officielle de transport : Aerosols

Classe de danger: 2.1

NUMERO U.N.: UN1950

ETIQUETTE DE Flammable gas

TRANSPORT REQUISE:

**ICAO / IATA**

Matières dangereuses ? X

Désignation officielle de transport : Aerosols, flammable

Classe de danger: 2.1

NUMERO U.N.: UN1950

ETIQUETTE DE Flammable gas

TRANSPORT REQUISE:

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### REGLEMENTATIONS EN MATIERE DE SECURITE, DE SANTE ET D'ENVIRONNEMENT / LEGISLATION SPECIFIQUE A LA SUBSTANCE OU AU MELANGE

**Substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (EC) n°1005/2009)** Non applicable

**Polluants organiques persistants (Règlement (EC) n°850/2004)** Non applicable

**Consentement éclairé préalable :** Non applicable

**Substances soumises à autorisation (annexe XIV du règlement (CE) n° 1907/2006) :** Non applicable

Ce produit est répertorié comme article au sens du règlement REACH et n'est donc pas soumis à autorisation.

**Substances soumises à restriction pour certaines applications (annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006) :** Oui

Se référer à l'annexe XVII du règlement REACH pour davantage de détails sur les applications soumises à des restrictions.

Acétone (10 - 30 %)

Cette substance est inflammable et fait l'objet de restrictions pour les aérosols d'après l'article 40.

**Classe de danger pour les eaux (Allemagne) :** 3 conformément au VwVwS, 17.05.1999

### INFORMATIONS SUR L'INVENTAIRE

**Espace économique européen (y compris l'UE) :** Ce produit est un article qui n'émet pas de substances dans des conditions normales d'utilisation et n'est par conséquent pas soumis aux exigences d'enregistrement dans le cadre du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

**Les Etats-Unis (Etats-Unis):**

Tous les composants de ce produit son inclus dans l'inventaire chimique TSCA ou ne nécessitent pas d'être listés dans cet inventaire.

**Canada:**

Tous les composants de ce produit sont inclus dans la Domestic Substances List (DSL) ou ne nécessitent pas d'y être inclus.

**L'Australie:** Tous les composants de ce produit sont inclus dans le inventaire australien des substances chimiques (AICS) ou ne sont pas exigés pour être énumérés sur AICS.

**Chine :** Tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire chinois ou n'ont pas besoin de l'être.

**Japon :** Tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l' inventaire japonais (ENCS) ou n'ont pas besoin de l' être.

**Corée :** Tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l' inventaire coréen (ECL) ou n'ont pas besoin de l' être.

**Philippines :** Tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire philippin (PICCS) ou n'ont pas besoin de l'être.

### EVALUATION DE SECURITE CHIMIQUE

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été réalisée

---

## 16. AUTRES INFORMATIONS

**MOTIF DE PUBLICATION:** Révision de la partie 1

**Date de préparation :** 03-févr.-2017

**Date de dernière révision**            01-févr.-2017  
**pertinente**

Les méthodes de classification comprennent un ou plusieurs des éléments suivants : utilisation de données de produit spécifiques, données de lecture croisée, modélisation, jugement professionnel ou évaluation basée sur le composant.

**Phrases de risques concernant les composants**

Acétone

- H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.
- H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

---

Ces renseignements sont donnés sans aucune garantie ni représentation. Nous n'en assumons aucune responsabilité légale, et nous n'autorisons, n'encourageons ni ne recommandons la mise en pratique d'une invention brevetée quelconque sans licence. Ces renseignements sont donnés seulement à des fins de considération, d'investigation et de vérification. Avant d'utiliser un produit quel qu'il soit, il convient d'en lire l'étiquette.

---